

Lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme en région Occitanie

Baromètre 2016

données 2015





L'essentiel du baromètre 2016 *données 2015*

- ◆ 377 000 personnes seraient en situation préoccupante face aux savoirs de base en région Occitanie
- ◆ 3.2% des jeunes de 17 ans présentés à la Journée défense et citoyenneté sont en situation d'illettrisme
- ◆ 29% des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en 2015 ont été orientés vers une formation linguistique
- ◆ Environ 16 700 personnes ont bénéficié d'une formation de droit commun au renforcement des Compétences clés ou des savoirs de base proposées par la Région
- ◆ Plus de 3 500 migrants ont bénéficié d'une formation linguistique dans le cadre de la politique d'intégration.

Ce baromètre a été réalisé dans le cadre de la mission régionale Lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme confiée à Atout Métiers par l'État et la Région. **Il propose un dénombrement des publics en difficulté avec les savoirs de base ou la maîtrise de la langue. Il décrit les publics accueillis dans les différents dispositifs régionaux de droit commun.**

Les données ont été collectées auprès des services suivants :

- **Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée**, Direction de l'emploi et de la formation - Service Formation des demandeurs d'emploi
- **DRJSCS LR**, Pôle cohésion sociale
- **Office français d'immigration et d'intégration (OFII)**
- **Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)**



I. Les personnes en difficulté avec les savoirs de base ou la maîtrise de la langue en région

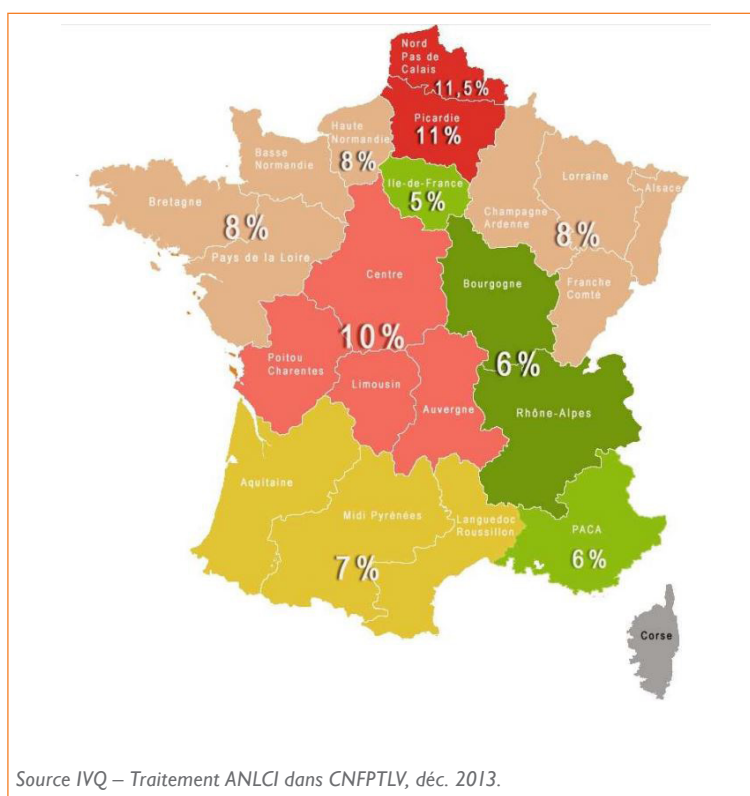
I.1 377 000 personnes estimées en situation préoccupante

En Occitanie, 377 000 personnes seraient en situation préoccupante face aux savoirs de base⁽¹⁾.

Cela représente :

- ▶ 240 000 personnes sont en situation d'illettrisme⁽²⁾
 - dont 120 000 personnes en emploi
 - et 120 000 personnes au chômage
- ▶ 137 000 personnes non scolarisées en langue française éprouvant également des difficultés graves ou fortes en français.

Taux d'illettrisme 18-65 ans en 2011



1 - Ce chiffre est établi à partir de l'application du taux national de 11% de personnes en situation préoccupante face aux savoirs de base sur la population des 18 à 65 ans en région mesurée par le recensement de la population en 2013.

2 - Ce chiffre est établi à partir de l'application du taux national de 7% de personnes scolarisées en langue française et éprouvant des difficultés graves ou fortes dans les domaines fondamentaux de l'écrit sur la population des 18 à 65 ans en région mesurée par le recensement de la population en 2013.



1.2 En 2015, 3,2% des jeunes de 17 ans sont en situation d'illettrisme

La Journée défense et citoyenneté (JDC - ex Journée d'appel de préparation à la défense) est organisée par le ministère de la Défense depuis 1998 en remplacement du service militaire et concerne tous les jeunes de nationalité française âgés de 17 ans. A cette occasion un test de français est soumis aux jeunes.

En 2015, 3.2% des jeunes présentés à la JDC en région Occitanie sont en situation d'illettrisme. Ces éléments sont encourageants au regard de la moyenne nationale qui est de 3.5%.

On remarque toutefois une forte disparité selon les départements avec des écarts allant jusqu'à 2%. Ainsi, le département de l'Aude présente un taux de 4.5%, largement supérieur à la moyenne régionale.

Jeunes de 17 ans en situation d'illettrisme lors de la JDC en 2015			
Jeunes en situation d'illettrisme (degrés 1 et 2)	Taux en 2014	Taux en 2015	Variation 2014-2015
France Métropolitaine	3,5%	3,5%	0%
Occitanie	3,4%	3,2%	-6%
09 - Ariège	5,3%	3,7%	-30%
11 - Aude	4,0%	4,5%	13%
12 - Aveyron	3,3%	2,6%	-21%
30 - Gard	2,7%	3,3%	22%
31 - Haute-Garonne	3,3%	2,7%	-18%
32 - Gers	3,4%	2,8%	-18%
34 - Hérault	3,1%	2,9%	-6%
46 - Lot	3,7%	3,1%	-16%
48 - Lozère	3,2%	4,0%	25%
65 - Hautes-Pyrénées	2,8%	3,3%	18%
66 - Pyrénées-Orientales	3,2%	3,5%	9%
81 - Tarn	4,2%	3,4%	-19%
82 - Tarn et Garonne	4,1%	3,7%	-10%

Sources : ANLCI - Ministère de la Défense - DSN, MENESR-DEPP, traitement Atout Métiers

L'ANLCI définit 4 degrés dans son cadre de référence pour mesurer les compétences de base. La situation d'illettrisme est mesurée en l'absence de maîtrise des degrés 1 et 2
www.anlci.fr



1.3 En 2015, 6 157 migrants signataires du Contrat d'accueil et d'intégration

La signature du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) entre l'État et les migrants souhaitant s'installer sur le territoire national est obligatoire depuis janvier 2007. L'apprentissage de la langue et des valeurs de la République Française, le travail et le logement en constituent les trois piliers.

Avec 6 157 signataires du CAI en 2014, la région Occitanie accueille environ 6% des nouveaux arrivants en France. Les femmes en représentent 57%.

Les départements du Gard, de la Haute-Garonne et de l'Hérault regroupent à eux trois 63% des signataires. On note une baisse dans les départements les plus urbanisés (30, 31, 34 et 66) et une hausse dans les départements ruraux (09, 11, 32, 46, 48, 65 et 81) sauf pour les départements de l'Aveyron et du Tarn-et-Garonne qui suivent la légère baisse de la tendance régionale.

Nombre de Contrats d'accueil et d'intégration signés en 2015		
	Nombre de CAI signés en 2015	Variation 2014-2015
Occitanie	6 157	-1,2%
09 - Ariège	217	11,3%
11 - Aude	301	2,7%
12 - Aveyron	141	-2,1%
30 - Gard	642	-13,6%
31 - Haute-Garonne	2 166	-3,2%
32 - Gers	149	9,6%
34 - Hérault	1 102	-3,3%
46 - Lot	117	19,4%
48 - Lozère	46	119,0%
65 - Hautes-Pyrénées	217	30,7%
66 - Pyrénées-Orientales	356	-9,0%
81 - Tarn	381	12,1%
82 - Tarn-et Garonne	322	-0,3%

Source : OFII, traitement Atout Métiers



II. Les dispositifs de formation aux savoirs de base

2.1 Les dispositifs « illettrisme » de la Région, 2 131 personnes en formation en 2015

En 2015, avec la mise en œuvre de la réforme de la formation de 2014 et dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière d'illettrisme, la Région a déployé deux dispositifs visant à développer les compétences clés :

- **Cap Compétences Clés – volet illettrisme** (ancien territoire du Languedoc-Roussillon), **dédié en priorité à la prise en charge des personnes en situation d'illettrisme**. Afin de répondre à un besoin clairement identifié mais non couvert, la Région a également souhaité, dans le cadre de ce nouveau dispositif, proposer des modules de formation en Français langue étrangère (FLE) pour les publics non éligibles aux dispositifs de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Ce dispositif a débuté en Juin 2015.
- **Compétences Clés - Socle de base** (ancien territoire de Midi-Pyrénées), **destiné aux publics repérés en situation d'illettrisme et/ou sans qualification reconnue**, quel que soit leur âge et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi. Ces formations ne concernent pas les personnes pour qui l'apprentissage de la langue française relevait des formations linguistiques financées par le ministère chargé de l'intégration et par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Ce dispositif a été développé la seule année 2015 (mise en œuvre des Plateformes d'accès aux savoirs en 2016).

En 2015, 2 131 personnes ont entamé un parcours de formation aux Compétences Clés, dont 61% de femmes et 74% de personnes de plus de 26 ans. 76% de ces personnes n'avaient aucune qualification en entamant leur parcours de formation.

Caractéristiques des stagiaires des dispositifs Compétences Clés en 2015			
	Cap Compétences Clés - Illettrisme (juin à déc. 2015)	Compétences Clés - Socle de base (janv. à déc. 2015)	Total
Sexe			
Femmes	59%	63%	61%
Hommes	41%	37%	39%
Age			
Moins de 26 ans	25%	26%	26%
26 ans et +	75%	74%	74%
Niveau			
niveau IV et +	8%	10%	9%
niveau V	14%	16%	15%
niveau V bis	14%	75%	76%
niveau VI	64%		
Total	831	1 300	2 131

Source : Région Occitanie, traitement Atout Métiers



2.2 Les dispositifs pré qualifiants de la Région, 14 539 personnes soutenues sur les savoirs de base en 2015

Dans le cadre de sa compétence générale dans le domaine de la formation professionnelle, la Région met en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage à travers le financement de différents dispositifs de formation. En 2015, cinq dispositifs pré-qualifiants concourent plus particulièrement à la maîtrise des savoirs de base : les Écoles régionales de la 2ème chance (ER2C), également soutenues financièrement par la DRJSCS ; les dispositifs Cap Avenir et Cap Métiers (ancien territoire du Languedoc-Roussillon) et les dispositifs Programme Orientation Insertion et Pré qualification générale (ancien territoire de Midi-Pyrénées).

Situés en amont de l'accès à l'emploi, d'une entrée en formation qualifiante ou en apprentissage, ces dispositifs ont pour objectifs la définition et la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de base. Ils peuvent faire suite à un parcours de formation aux compétences clés.

En 2015, les dispositifs pré qualifiants de la Région ont bénéficié à 14 539 personnes dont 56% de femmes. Si les Écoles régionales de la 2ème chance ne s'adressent qu'aux jeunes de moins de 26 ans, les autres dispositifs accueillent 43% de personnes de plus de 26 ans. Plus de la moitié des stagiaires étaient sans qualification.

Caractéristiques des stagiaires en formations pré qualifiantes en 2015						
	ER2C	Programme Orientation Insertion	Cap Avenir	Pré qualification générale	Cap Métiers	Total
Sexe						
Femmes	51%	54%	58%	58%	59%	56%
Hommes	49%	46%	42%	42%	41%	44%
Age						
- de 26 ans	100%	53%	54%	47%	51%	57%
26 ans et +	0%	47%	46%	53%	49%	43%
Niveau						
niveau III et +	0%	2%	3%	0%	2%	2%
niveau IV	0%	15%	14%	7%	17%	13%
niveau V	10%	27%	41%	27%	42%	33%
niveau V bis	70%	56%	18%	65%	19%	52%
niveau VI	20%		24%		21%	
Total	1 306	5 711	4 469	224	2 829	14 539

Source : Région Occitanie, traitement Atout Métiers



III. Les dispositifs de formation linguistique pour l'intégration

3.1 Formation linguistique de l'OFII dans le cadre du CAI, 1 808 personnes formées en 2015

Le Contrat d'intégration républicaine remplace le Contrat d'accueil et d'intégration depuis le 1er juillet 2016.

Instauré par la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France, le Contrat d'intégration républicaine, conclu pour une durée d'un an, constitue la première étape d'un parcours personnalisé d'intégration républicaine de 5 ans. Il concerne les étrangers (hors UE) primo arrivants admis pour la première fois au séjour en France et souhaitant y résider durablement.

Composé d'un entretien personnalisé, d'une formation civique de 2 jours, d'un test du niveau de langue et si nécessaire d'une formation linguistique, le respect des engagements qu'il prévoit conditionne la délivrance des cartes de séjour.

Un parcours de formation linguistique peut alors être proposé. Il est composé de 50 heures, 100 heures ou 200 heures. L'objectif à l'issue de cette formation est l'acquisition du niveau A1 du CECRL à l'oral (le CAI prévoyait l'acquisition du niveau A.1.1).

En 2015, 1 808 migrants signataires du Contrat d'accueil et d'intégration ont bénéficié d'une formation linguistique en Occitanie. Cela représente près de 30% des nouveaux arrivants, contre 25% au niveau national⁽³⁾.

Le niveau de langue des nouveaux arrivants varie d'un département à l'autre de notre région avec seulement 25% de prescription en formation linguistique en Haute-Garonne mais 42% dans les Pyrénées-Orientales. Ce niveau de langue est relativement élevé en Haute-Garonne et en Aveyron. Il est plus faible dans les départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées.

On note également une baisse du niveau de langue des étrangers primo arrivants sur la région Occitanie. Cette baisse est plus significative dans les départements de l'Ariège, la Lozère et le Lot qui ont par ailleurs vu leur part de signataires augmenter significativement entre 2014 et 2015.

3 - En 2012, 24% des signataires du CAI étaient orientés en formation linguistique en France. Source : OFII.



Part des signataires du CAI ayant bénéficié d'une orientation en formation linguistique en 2015			
	Nombre de CAI signés en 2015	Part de formation linguistique prescrite en 2015	Evolution de la part de formation linguistique prescrite entre 2014 et 2015
Occitanie	6 157	29%	2,4%
09 - Ariège	217	34%	11,6%
11 - Aude	301	33%	0,9%
12 - Aveyron	141	26%	-6,4%
30 - Gard	642	28%	-1,3%
31 - Haute-Garonne	2 166	25%	2,9%
32 - Gers	149	30%	3,8%
34 - Hérault	1 102	31%	1,2%
46 - Lot	117	32%	13,1%
48 - Lozère	46	33%	13,6%
65 - Hautes-Pyrénées	217	35%	7,3%
66 - Pyrénées-Orientales	356	42%	7,1%
81 - Tarn	381	31%	-0,5%
82 - Tarn-et Garonne	322	31%	0,4%

Source : OFII, traitement Atout Métiers

3.2 Formation linguistique complémentaire (hors CAI), 1 083 personnes ont suivi une formation en 2015

Le Contrat d'accueil et d'intégration ayant été généralisé en 2007, un certain nombre de personnes immigrées arrivées en France antérieurement n'ont jamais eu l'occasion d'être formées à la langue française. C'est la raison pour laquelle une formation linguistique complémentaire a été proposée par l'OFII.

En se recentrant dès 2015 sur les personnes nouvellement arrivées sur le territoire, l'OFII n'a pas reconduit ce dispositif en 2016.

En 2015, 1 083 personnes ont bénéficié d'une formation linguistique complémentaire en Occitanie. 73% étaient des femmes, 39% avaient entre 25 et 35 ans et 80% d'entre eux avaient un niveau scolaire équivalent au secondaire et supérieur dans leur pays d'origine.

Le public prioritaire ayant été recentré sur les nouveaux arrivants, 92% des stagiaires en 2015 étaient présents sur le territoire depuis moins de 5 ans.

Le parcours moyen était de 114 heures de formation.



Caractéristiques des bénéficiaires de la Formation linguistique complémentaire en 2015

Part des femmes	73%
Part des 25 - 35 ans	39%
Présence en France < 5 ans	92%
Scolarisé secondaire et +	80%
Parcours moyen	114 heures
Total stagiaires	1 083

Source : DAFCO - AMS Gd Sud, traitement Atout Métiers

3.3 OEPRE, près de 640 personnes ont suivi une formation durant l'année scolaire 2015-2016

Le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) propose aux parents d'élèves étrangers (hors Union européenne) et présents sur le territoire depuis moins de 5 ans des formations à la langue française dispensées dans les établissements scolaires fréquentés par leurs enfants.

Durant l'année scolaire 2015-2016, 639 parents ont bénéficié d'une formation linguistique dans le cadre du dispositif OEPRE. Trois départements (30,31 et 34) se partagent 75% de ces bénéficiaires.

Bénéficiaires d'Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants en 2015

	Nombre de stagiaires en 2015-2016		Nombre de stagiaires en 2015-2016
Occitanie	639	34 - Hérault	158
09 - Ariège	0	46 - Lot	0
11 - Aude	12	48 - Lozère	0
12 - Aveyron	18	65 - Hautes-Pyrénées	12
30 - Gard	223	66 - Pyrénées-Orientales	39
31 - Haute-Garonne	96	81 - Tarn	57
32 - Gers	0	82 - Tarn-et-Garonne	24

Source : DRJSCS Occitanie, traitement Atout Métiers



3.4 L'offre de formation linguistique de proximité

Dans le cadre de sa politique d'intégration, le ministère de l'intérieur participe à la formation des migrants en soutenant des actions dites « de proximité ». Si elles ne s'inscrivent pas dans un dispositif de droit commun défini, ces initiatives locales concourent activement à développer les compétences de base et/ou la formation linguistique.

A visée d'insertion sociale ou professionnelle, ces actions peuvent prendre la forme d'ateliers linguistiques et/ou d'écriture, de cours d'alphabétisation, de Formation sur objectifs spécifiques, etc. Parmi ces actions, certaines s'inscrivent dans une démarche d'Ateliers sociolinguistiques.

Au moment de la parution du présent baromètre, les données consolidées de ces actions sont en cours de construction. Un travail est actuellement conduit afin de pouvoir en disposer dès la prochaine édition en 2017.



Illettrisme, Analphabétisme, Français langue étrangère, de quoi parle-t-on ?

Lexique

Illettrisme

Selon l'ANLCL, l'illettrisme désigne la situation des personnes qui, après avoir été scolarisées en langue française, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Analphabétisme

Désigne la situation de personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Compte tenu de la définition de l'illettrisme, l'analphabétisme dans notre pays concerne essentiellement les personnes étrangères n'ayant jamais appris un code écrit.

Français langue étrangère

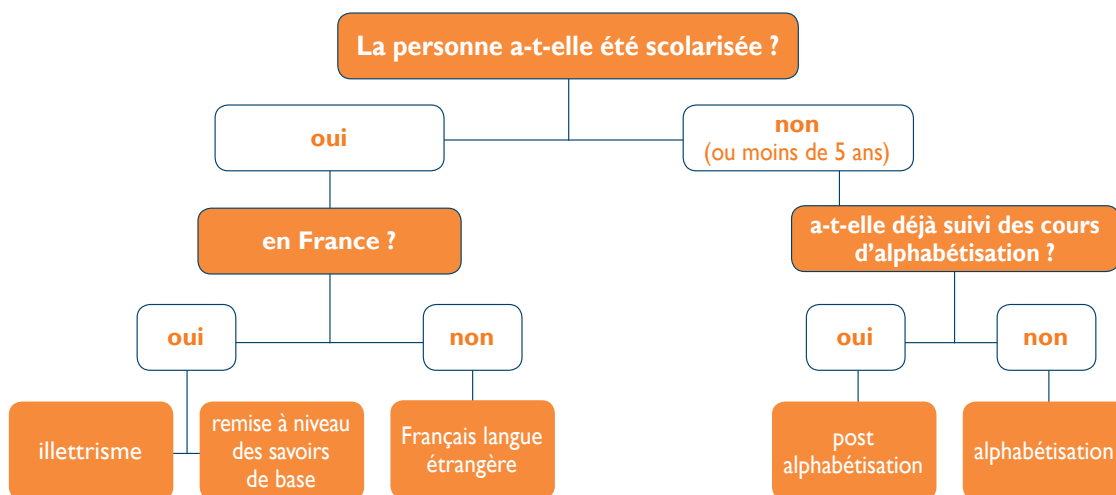
Le Français langue étrangère (FLE) est le cadre didactique d'apprentissage de la langue française. Il désigne à l'origine l'enseignement/apprentissage du français à l'étranger dans des contextes non francophones ou pour des étudiants de passage en France. Le français est alors appris dans un but professionnel, culturel, touristique ou personnel. Par extension, on utilise fréquemment ce terme pour l'enseignement du français en France, pour des publics migrants.

Français langue d'intégration

Le Français langue d'intégration (FLI) se situe dans la prolongation du Français langue étrangère (FLE) et se veut représenter un enseignement du français spécialement adapté à des migrants adultes appelés à s'installer durablement en France. Il vise un usage quotidien de la langue et l'apprentissage des outils d'une bonne insertion sociale, citoyenne et économique dans la société française. Il correspond à un usage acquis par immersion dans ce pays. En ce sens, il est tout autant une démarche qu'un cadre de compétence.



Les différentes situations



Pour en savoir plus, consulter l'espace Illettrisme et Analphabétisme sur le site d'Atout Métiers : illettrisme-analphabetisme.atout-metierslr.fr

Les données détaillées dont est issu ce baromètre sont consultables sur le site d'Atout Métiers : observatoire.atout-metierslr.fr/fr/les-indicateurs-de-l-emploi-et-de-la-formation/indicateurs.html

Atout Métiers et le CarifOref Midi-Pyrénées travaillent de concert, en attendant de former un seul et même outil, en région, au service de l'observation, l'information sur la formation professionnelle, les métiers et l'emploi, l'appui et l'accompagnement des acteurs. Financées par la Direccte, la DRJSCS, la Région et le Fonds social européen, les deux associations réunissent également les partenaires sociaux dans le cadre de leur gouvernance.

Atout Métiers

Le Capitole, A/BI Boîte 611
64 rue Alcyone
34000 Montpellier
Tél : 04 67 13 20 80

www.atout-metierslr.fr
contact@atout-metierslr.fr

Publication Atout Métiers

Directeur de la publication : Pascal Binelli

Responsable de la publication : Laurent Lacour

Réalisation : Pôle Dynamiques territoriales

Auteurs : Hélène Patry, Bruno Bérenguel

Date de publication : novembre 2016

